

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 29 juillet 2020

Le 29 juillet 2020 à 18h00, le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Christine CAPDEVILLE ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE
Patrick PIN représenté par Yves MESNARD
Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO

CT4/290720/17

Sur le rapport de Serge PEROTTINO

Budget Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement – Travaux conservatoires de la forêt méditerranéenne

Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est chargé d'entreprendre des opérations de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) sur les massifs forestiers situés en son périmètre. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des Plans de Massifs de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PMPFCI). La stratégie de prévention des incendies repose sur les objectifs majeurs suivants :

- Eviter les départs de feux,
- Faciliter l'intervention des secours sur feu (naissant ou déclaré),
- Limiter la propagation des incendies,
- Gérer les risques subis.

Les opérations prévues au programme comprennent les travaux forestiers de prévention incendie, les études préalables à leur mise en œuvre ainsi que les missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique permettant la réalisation des programmes pluriannuels de travaux définis dans les plans de massifs.

Il s'agit d'une part de réaliser des opérations de Restaurations de Terrains Incendiés (RTI), le cas échéant, suite aux incendies qui se dérouleraient dans les massifs de la Métropole : études préalables, maîtrise d'œuvre et travaux ; et d'autre part de favoriser la valorisation des espaces forestiers par la connaissance de son potentiel en terme de gisement et de dessertes forestières afin de poursuivre le développement de la filière bois et de répondre ainsi à la demande constante des besoins aussi bien en bois industrie, qu'en bois énergie et en bois pour la construction, dans le respect des enjeux et des spécificités du territoire forestier de la Métropole.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200729-CT4-290720-17-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

L'opération d'investissement 2017404500, conservatoire de la forêt méditerranéenne d'un montant de 982 000 euros TTC, inscrite au budget EST enregistrée dans l'autorisation de programme 174232BP du programme 23 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 218 000 euros TTC selon le budget EST.

Cette révision porte le montant de l'opération 2017404400 de 982 000 euros TTC à 1 200 000 euros TTC.

Ces travaux peuvent bénéficier toutefois de subventions publiques à hauteur de 80% de leur montant HT.

Au vu de qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Métropole ;
- La saisine de la Présidente de la Métropole en date du 13 juillet 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision et à l'affectation de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De donner un avis favorable à la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2017404500 travaux Conservatoire forêt méditerranéenne d'un montant de 218 000 euros TTC selon le budget EST rattachée au programme 23 Agriculture forêt paysage Code AP 174232BP portant le montant total de l'opération à 1.200.000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en dépenses d'investissement selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Mandaté antérieur : 657 714 euros TTC.

CP 2020 : 310 000 euros TTC.

CP sur exercices suivants : 232 286 euros TTC.

AVIS FAVORABLE



Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200729-CT4-290720-17-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020